



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 27108:2013

Water quality - Determination of selected
plant treatment agents and biocide
products - Method using solid-phase
microextraction (SPME) followed by gas

08/2013



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 27108:2013 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 27108:2013.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE ^{ILNAS-EN ISO 27108:2013} **EN ISO 27108**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Août 2013

ICS 13.060.50

Version Française

**Qualité de l'eau - Détermination d'agents de traitement et de
produits d'usine sélectionnés - Méthode utilisant une micro-
extraction en phase solide (MEPS) suivie d'une
chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse
(CG-SM) (ISO 27108:2010)**

Wasserbeschaffenheit - Bestimmung ausgewählter
Pflanzenschutzmittel und Biozidprodukte - Verfahren
mittels Festphasenmikroextraktion (SPME) gefolgt von der
Gaschromatographie und Massenspektrometrie (GC-MS)
(ISO 27108:2010)

Water quality - Determination of selected plant treatment
agents and biocide products - Method using solid-phase
microextraction (SPME) followed by gas chromatography-
mass spectrometry (GC-MS) (ISO 27108:2010)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 12 avril 2013.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles